

la CICS elle-même, d'un organisme auquel la CICS ou l'un quelconque de ses membres pourraient faire rapport et qui aurait, dans une certaine mesure, la possibilité de donner suite aux rapports.

Nous avons cependant une autre préoccupation. Je n'ai pas qualité pour parler au nom des autres pays membres de la CICS, mais mon Gouvernement, en tant que gouvernement conscient de ses responsabilités, ne saurait accepter la responsabilité de transmettre aux anciens belligérants de l'Indochine des rapports qui pourraient vraisemblablement entraîner une nouvelle escalade de la guerre en Indochine. Par ailleurs, nous ne sommes pas disposés à taire l'information lorsque nous sommes convaincus qu'elle est tout à fait fondée. Pour cette raison, le Canada a répété qu'il continuerait de participer à la Commission internationale de contrôle si, entre autres réalisations, la présente Conférence créait une quelconque autorité internationale élargie qui assumerait la responsabilité d'évaluer et, si nécessaire, d'y donner suite, les rapports de la Commission internationale, ou de ses membres, qui portent sur la façon dont l'Accord est exécuté. En théorie, comme je l'ai déjà dit, le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait être l'organisme compétent pour recevoir les rapports de la CICS ou de ses membres et pour déterminer quelle intervention, s'il en est, est nécessaire. Nous reconnaissons, à regret, que cette solution n'est pas pratique vu la situation actuelle, mais nous devons obtenir une solution de rechange acceptable. Quoi qu'il en soit, le Canada estime que le Secrétaire général des Nations Unies, qui a été invité à la présente Conférence par les États-Unis et la République démocratique du Vietnam au nom des parties à l'Accord, constituerait la filière la plus compétente et la plus efficace pour recevoir et transmettre les vues de la Commission internationale. Il est parmi nous non seulement à titre de premier fonctionnaire du monde, mais en tant que témoin de l'inquiétude du monde à l'égard des décennies de guerre qui ont sévi au Vietnam. Sa position d'homme indiscutablement impartial en fait l'homme le plus apte à remplir cette tâche. Je dois souligner que je ne propose pas que le Secrétaire général assume une quelconque responsabilité soit en sa capacité propre, soit au nom des Nations Unies lorsqu'il s'agira de donner suite à la transmission des renseignements reçus de la Commission internationale au cours de la période provisoire de l'engagement de celle-ci au Vietnam. Si toutefois on convient que les membres de la présente Conférence constituent l'autorité politique permanente à laquelle la CICS devrait distribuer ses rapports, le Secrétaire général devrait également, à notre avis, être investi de la responsabilité de convoquer de nouveau la Conférence dans la mesure où il y serait tenu par les conditions, quelles qu'elles soient, que nous pourrions maintenant fixer. J'aimerais faire circuler et déposer une résolution qui prévoirait le mode d'action que je conçois.

Mon Gouvernement est tout à fait conscient des conséquences possibles que pourrait avoir la création d'une vacance au sein de la CICS et il fera tout en son possible pour éviter que ne se produise une telle situation. Toutefois, nous ne saurions accepter d'assister en silence à la reprise des hostilités ni assumer la responsabilité de toutes les conséquences qui pourraient survenir si nous estimions de notre devoir de communiquer au monde une grave violation de l'Accord.